Pour citer cet article :

« Fonctionnement de l'Internat professionnel d'Education surveillée d'Emancé », vers 1970, 4 p.

Enfants en justice
XIX-XX ème siècles

MINISTERE DE LA JUSTICE
Direction de l'Education Surveillée

Internat Professionnel d'Education Surveillée

Adresse : Emancé - Yvelines (78)
Tél. 484-60-17

Responsable : M. FOURNIER

Internat Professionnel d'Education Surveillée pour garçons.

FONCTIONNEMENT DE L'INTERNAT PROFESSIONNEL D'EDUCATION SURVEILLEE

D'EMANCE

LES OBJECTIFS :

Le fonctionnement de l'établissement scolaire et professionnel de Montlieu a pour objectif essentiel de mettre sur pied une pédagogie institutionnelle en prise directe avec les réalités judiciaires, sociales, culturelles et économiques de l'environnement le plus immédiat possible : le département d'abord, la région parisienne ensuite, permettant de conduire le mineur inadapté jusqu'à son insertion sociale définitive à travers une action conjuguée de l'internat et du milieu ouvert.

Le fonctionnement de l'établissement et toute son organisation générale sont déterminés par deux questions fondamentales.

- De quoi le jeune a-t-il besoin ?

- Comment peut-on répondre à ce besoin ?

La diversité des régimes de rééducation mis en place à l'internat lui-même, ou relevant du milieu ouvert, doit permettre d'y répondre positivement et de proposer à tout moment les moyens les mieux adaptés à la résolution des problèmes, sans rupture de la prise en charge éducative.

ORGANISATION GENERALE :

La conception architecturale en villages, a permis la mise en place d'unités de rééducation diversifiées, dotées d'une autonomie réelle de fonctionnement sur le plan technique. Chaque unité est animée par un responsable du programme et de l'orientation pédagogique générale selon les objectifs propres à cette unité : emploi du temps, programme de formation, contrôle de l'orientation, formation du personnel. Chaque unité dispose des services généraux communs et s'intègre dans la structure administrative générale de l'établissement, dont la coordination est réalisée, sous la responsabilité du Directeur, par un secrétariat éducatif. L'établissement comprend : la direction, le secrétariat éducatif, les services de l'économat, le bureau technique avec comme responsable, un professeur technique, chef de l'enseignement professionnel et des travaux.

.../...

Une unité d'orientation de 24 places. Une unité de rééducation de 39 places accueillant des jeunes soumis à l'obligation scolaire. Une unité de rééducation dite de préformation professionnelle, pouvant accueillir 26 internes et 10 demi-pensionnaires. Une unité de rééducation pouvant recevoir 39 internes et une vingtaine de demi-pensionnaires aptes à suivre une formation professionnelle. Un secteur de milieu ouvert constitué par : des jeunes venant en formation à l'établissement mais résidant à l'extérieur ; des jeunes résidant à l'établissement en formation à l'extérieur ; des jeunes vivant et travaillant à l'extérieur, mais dont la prise en charge éducative reste assurée par l'établissement.

LES ADMISSIONS :

Les admissions à l'établissement peuvent présenter un double aspect : l'admission pour orientation.
l'admission orientée vers un secteur de rééducation de l'établissement.

L'ADMISSION POUR ORIENTATION se fait directement sur O.P.P. des Juges pour enfants et des Juges d'Instruction du Tribunal pour enfants de VERSAILLES pour des jeunes de 13 à 17 ans du département des Yvelines. La durée du séjour dans cette unité est variable pour chaque cas, et l'objectif de l'équipe pluridisciplinaire qui prend en charge le jeune qui lui est confié, est de proposer, dans toute la mesure où cela est possible, une réponse adaptée aux besoins de chaque jeune.

La recherche de cette orientation personnalisée commence au moment de la proposition d'admission. Elle doi s'adapter avec souplesse à chaque situation et tout mettre en oeuvre pour rechercher l'adhésion et la participation active du jeune, de sa famille et de toute personne concernée.

Les critères d'admission ne peuvent donc être définis qu'à travers une relation permanente avec les Juges des enfants

L'ADMISSION ORIENTEE VERS un secteur de rééducation de l'établissement se fait, après étude du dossier et des contacts préalables, sur O.P.P. également, des Juges des enfants de la région parisienne.

Accepter de prendre en charge un jeune inadapté, c'est poser un acte éducatif de première importance. La relation directe avec le Juge des enfants est capitale pour garantir la continuité de l'action éducative et l'importance de la relation de personne à personne à un moment particulièrement difficile à vivre pour les jeunes.

.../...

LES COMMUNICATIONS :

La coordination et l'animation, le contrôle permanent des objectifs, la formation continue du personnel, sont assurés au niveau institutionnel :

1°) par une réunion hebdomadaire dite de "réflexion sur le fonctionnement de l'institution". Cette réunion fait l'objet d'une publicité préalable par la diffusion dans toutes les unités d'un ordre du jour. Outre les responsables, assistent à cette réunion, des représentants du personnel. Il s'agit d'une réunion où les points de vue des uns et des autres peuvent s'exprimer et s'ajuster. Ce n'est pas un organe de décision.

2°) par une réunion hebdomadaire de direction où participent tous les responsables.

Au niveau de chaque unité :

1°) par une réunion de fonctionnement (emploi du temps, programme de formation).

2°) par une réunion d'évolution (étude de cas).

FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

L'institution comprend :

VILLAGE I. Unité d'orientation, recevant des jeunes de 16 à 18 ansdu tribunal pour enfants de VERSAILLES (Yvelines) et du tribunal pour enfants de CHARTRES (Ville de Chartres et des communes limitrophes).

- 10 places en orientation ; 4 places d'hébergement court pour dépannage.

BUTS : orientation et prise en charge par une équipe pluridisciplinaire comprenant outre des éducateurs et des instructeurs techniques, une psychologue, un médecin psychiatre, un médecin pédiâtre, un conseiller d'orientation scolaire et professionnelle. Ces spécialistes interviennent dans toute l'institution.

ADMISSIONS : sur O.P.P. des Juges des enfants et des Juges d'Instruction du tribunal pour enfants de VERSAILLES et du tribunal pour enfants de CHARTRES après contact direct avec le responsable d'unité.

VILLAGE II. Unité de rééducation scolaire pour jeunes de 13 à 15 ans.

BUTS : prise en charge globale de chaque jeune par action conjuguée de l'internat et du milieu ouvert. Reconciliation avec le monde de l'école (3 classes de type "méthodes actives et un atelier d'éducation technologique et d'initiation gestuelle) 26 places.

.../...

ADMISSIONS : Sur O.P.P. des Juges des enfants et des Juges d'Instruction pour des jeunes dépendant des tribunaux pour enfants de VERSAILLES CHARTRES, PARIS, NANTERRE, BOBIGNY, CRETEIL.

VILLAGE III. Unité de rééducation de formation type préprofessionnelle pour des garçons de 15, 16 ans, dans les métiers du bâtiment : peinture construction métalliques, plomberie.

BUTS : Réinsertion dans la vie active de garçons de faible niveau scolaire, qui ne peuvent pas bénéficier d'une formation professionnelle d'ouvrier qualifié. Séjour de maturation. Prise en charge globale de chaque cas par une action conjuguée de l'internat et du milieu ouvert, (relation suivie avec le milieu naturel et service de suite).
26 places.

ADMISSIONS : Sur O.P.P. des Juges des enfants et des Juges d'Instruction pour des jeunes dépendant des tribunaux pour enfants de VERSAILLES CHARTRES, PARIS, NANTERRE, BOBIGNY, CRETEIL. Les dossiers de candidatures sont adressés à l'Internat Professionnel d'Education Surveillée à l'attention du responsable de l'unité.

VILLAGE IV : Unité de rééducation de formation professionnelle.

BUTS : Former des ouvriers qualifiés en électricité, en constructions métalliques et en peinture. Amener des jeunes qui auront 16 ans dans l'année de leur arrivée à une formation professionnelle d'ouvriers qualifiés. Prise en charge globale de chaque jeune par une action conjuguée de l'internat et du milieu ouvert (relation suivie avec la famille et l'environnement naturel, et service de suite) 26 places.

ADMISSIONS : Sur O.P.P. des Juges des enfants et des Juges d'Instruction pour des jeunes dépendant des tribunaux pour enfants de VERSAILLES CHARTRES, PARIS, NANTERRE, BOBIGNY, CRETEIL.

RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR :

Les familles sont vues régulièrement soit à leur domicile, soit à l'établissement. Les Juges des enfants et le Juge d'Instruction de VERSAILLES sont régulièrement tenus au courant des évolutions soit par téléphone, soit par courrier, soit directement au Palais. Les relations avec les Services de l'Aide Sociale de la Sauvegarde, les établissements voisins de l'Education Surveillée sont maintenues, tandis que la recherche de solutions permetmd'autres prises de contact, notamment avec les employeurs. Pour certains cas, des traitements spéciaux sont nécessaires : psychothérapie à VERSAILLES, rééducation dyslexique à VERSAILLES, kinésithérapie à RAMBOUILLET. Activités de loisirs : piscine, voile, canoë, équitation, cinéma, promenades, foot-ball, hand-ball, etc.